

Position de la Ville de Dieppe sur le projet des éoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport

I. Un projet novateur confortant la Normandie dans sa place de région leader de l'énergie en France.

1. Présentation du projet.

Le 8 janvier 2013, le Gouvernement lance un second appel d'offres pour l'installation d'éoliennes en mer sur les zones du Tréport et des îles de Noirmoutier et d'Yeu. Le parc éolien du Tréport, situé à 15 km du Tréport et 16 km de Dieppe, prévoit l'implantation de 100 éoliennes sur une superficie de 110 km² représentant une puissance totale de 500 mégawatts (MW). Il produirait en moyenne plus de 2 000 Gwh par an soit la consommation électrique annuelle d'environ 850 000 personnes, ce qui équivaut à presque les deux tiers de la population de la Seine-Maritime. Le coût du projet est estimé à 2 milliards d'euros, financé par le maître d'ouvrage en contrepartie d'un prix d'achat de l'électricité garanti pendant 20 ans.

Pour le site du Tréport, il s'agit d'un choix fait dans la continuité. Il est en effet nécessaire de rappeler qu'en avril 2012, l'appel d'offres pour le parc éolien qui était prévu sur nos côtes a été déclaré infructueux en raison d'un manque de concurrence et du prix d'achat de l'électricité trop élevé. On peut y voir aussi le rôle joué par les opposants, notamment lors du débat public de 2010, vis-à-vis de ce projet jugé disproportionné. Ainsi, si le projet actuel a été revu en diminuant sa puissance et du même coup le nombre d'éoliennes, l'État n'a cependant pas levé toutes les craintes qui avaient émergé lors du premier débat public en imposant, suite aux recommandations de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, le lieu d'implantation. En effet, la zone au large de Dieppe-Le Tréport a été estimée comme une « zone d'enjeu modéré » sur la seule base d'un examen préliminaire.

Ce projet s'inscrit dans une politique nationale visant à développer les énergies renouvelables, parmi lesquelles les énergies marines renouvelables semblent les plus prometteuses, en lien avec les engagements pris dans le domaine environnemental. En effet, les lois Grenelle I et II de l'environnement, qui traduisent les engagements pris à une échelle internationale, engagent la France à porter la production d'électricité d'origine renouvelable à 23 % de la consommation énergétique finale en 2020 dont un quart pour l'éolien. Ce choix pour l'éolien peut s'expliquer dans la mesure où la France possède un gisement important, le deuxième d'Europe derrière le Royaume-Uni.

La Normandie participe grandement à la validation de cet objectif avec des parcs d'éoliennes en mer en cours à Fécamp et à Courseulles-sur-Mer, celui à venir à Dieppe – Le Tréport, ainsi que les nombreux projets de développement d'autres énergies marines (éoliennes flottantes, hydroliennes, etc.). Avec les énergies renouvelables, la Normandie assoit encore plus sa position de leader national dans le secteur de l'énergie obtenue avec la présence sur son territoire de trois réacteurs nucléaires, une usine de retraitement, le raffinage du pétrole, les éoliennes terrestres, etc.

C'est dans ce cadre général que le 7 mai 2014, Madame la Ministre de l'Écologie, du

Développement Durable et de l'Énergie a attribué le parc éolien Dieppe – Le Tréport au consortium mené par GDF SUEZ, leader dans les énergies renouvelables, et comprenant EDP Renewables, 3ème acteur mondial de l'éolien terrestre, et Neoen Marine, développeur de 12 projets de parcs éoliens en mer. Ce groupement s'est associé, pour la fourniture d'éoliennes, à Areva. Le 9 mars 2015, il a été annoncé la création d'Adwen, entreprise détenue à parts égales par Areva et Gamesa, qui sera en charge de la conception, la fabrication, l'installation, la mise en service et la maintenance d'éoliennes en mer.

2. Un projet novateur.

Pour répondre au mieux à ce second appel d'offres et le remporter, le groupement et Areva ont développé une nouvelle éolienne de 8 MW, première éolienne de cette puissance, possédant des pales d'une longueur de 88 mètres. C'est donc l'entreprise Adwen qui sera en charge de la fabrication de cette éolienne.

Cette innovation technologique possède l'avantage de réduire de près de 40 % le nombre d'éoliennes installées, ainsi 62 éoliennes seront installées au lieu des 100 initialement envisagées dans l'appel d'offres. De plus, elle permet de minimiser les coûts et de réduire les délais de construction pour une phase de construction estimée à partir de fin 2018 et une exploitation du parc envisagée pour mi 2021.

Il a également été avancé que l'espacement des lignes d'éoliennes de près de 1 000 mètres rend possible l'aménagement de couloirs de pêche. Toutefois, il convient de préciser que le Préfet Maritime de la Manche-Mer du Nord décidera si les pêcheurs pourront utiliser ces couloirs pour leurs activités.

Ces éoliennes de 8 MW, qui seront installées sur les deux parcs éoliens en mer, constituent l'un des axes du projet de développement des énergies marines mis en avant par le groupement. Il a ainsi été annoncé d'autres projets innovants, autour d'un centre de recherche et de développement qui sera basé à Rouen.

Cette innovation doit constituer le fer de lance d'une filière de l'éolienne, et plus globalement une filière de l'énergie marine renouvelable, qui tarde à se développer en France. Le développement d'une véritable filière industrielle française de l'éolien en mer pourrait avoir un ancrage local fort.

Ainsi, le projet présenté par GDF SUEZ est un projet d'envergure à l'échelle nationale qui se doit de répondre aux attentes écologiques fortes. C'est également un projet innovant qui proposera 62 éoliennes de 8 MW, les plus puissantes à ce jour.

Ces éléments devront faire du territoire dieppois une vitrine pour le groupement et les acteurs liés.

II. Faire de la ville de Dieppe et de son agglomération une vitrine de l'éolien.

1. La position stratégique de Dieppe suppose des investissements en adéquation avec un projet national d'envergure.

a) La taille et l'emplacement de la ville de Dieppe en font une place stratégique pour un développement équilibré du territoire.

Avec 31 533 habitants, la commune de Dieppe est la ville centre de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise « Dieppe-Maritime ». Cette agglomération est composée

de 16 communes pour une population atteignant 50 430 habitants¹.

La Ville de Dieppe constitue également le cœur économique et démographique d'un bassin de vie plus important structuré autour du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois-Terroir de Caux, fort de 110 320 habitants pour 128 communes. Ce pôle est composé d'une Communauté d'Agglomération et de cinq Communautés de Communes.

En raison de son classement en station balnéaire, Dieppe est surclassée 40 000 à 80 000 habitants. C'est la troisième ville de Seine-Maritime et seule commune de grande dimension dans son environnement.

Dieppe est une ville sous-préfecture composée de nombreux services publics et autres services administratifs harmonieusement répartis sur le territoire : mairie, hôpital, tribunal, port décliné sous 4 axes (pêche, commerce, Transmanche, plaisance), poste, Chambre de Commerce et d'Industrie, CPAM, CAF, etc.

La ville offre également une diversité d'activités, d'événements et d'équipements qui contribuent à sa dynamique. On citera le Festival International du Cerf-Volant, la Foire aux Harengs et à la Coquille Saint Jacques, la Scène Nationale, l'hippodrome, le golf, le complexe balnéaire, le casino, etc.

La richesse de la ville ne se limite donc pas à sa tradition maritime, elle s'appuie aussi sur l'ensemble de l'agglomération et sur la diversité de paysage et de patrimoine de « l'arrière-pays ».

Dieppe est ainsi la seule agglomération « à taille humaine » du Nord du département capable d'offrir des fonctions urbaines de centralité (équipements, services, activités économiques, etc.) et un cadre touristique favorable.

De plus, elle occupe une place particulière sur le littoral haut normand. En bordure de la Manche, entre Le Havre et Boulogne-sur-Mer, Dieppe est situé à un carrefour entre l'Angleterre, le Nord de l'Europe et le bassin parisien. Cette situation géographique se traduit par une tradition portuaire très ancienne et par une relation privilégiée avec l'Angleterre via la ligne Transmanche Dieppe-Newhaven.

Ce lien avec l'Angleterre est d'autant plus capital dans le domaine des énergies marines renouvelables, et plus précisément les éoliennes en mer, en raison des nombreux champs éoliennes présents le long des côtes anglaises (22 parcs opérationnels) et des nombreux projets. En effet, les côtes anglaises constituent le premier gisement européen pour le développement des éoliennes en mer car on y retrouve deux conditions nécessaires pour une implantation réussie : des fonds marins peu profonds et un vent fort régulier. Ainsi, les autorités britanniques ont fait le choix de développer cette technologie permettant au Royaume-Uni d'être le leader mondial pour la capacité et la puissance fournie par les éoliennes en mer.

Dans ce contexte, le port de Newhaven a été retenu fin 2012 comme port d'attache pour l'entretien et la maintenance du projet Rampion, projet éolien offshore de 700 MW situé à 13 km des côtes du Sussex.

Les deux ports reliés par le Transmanche seront les deux ports pour la maintenance des parcs éoliens, renforçant les liens solides entre eux. Ainsi, Dieppe jouit d'une position privilégiée, au carrefour de plusieurs voies de circulation et à proximité immédiate du Royaume-Uni, premier gisement pour les éoliennes en mer. **Il y a donc un intérêt majeur que le parc éolien soit**

¹ Source : INSEE recensement de la population 2012 - Limites territoriales au 1 janvier 2014

exemplaire en tout point.

- b) Une position politique de la Ville de Dieppe en faveur du mix énergétique dans le respect de l'ensemble des acteurs.

La position de la Ville de Dieppe sur le développement de l'éolien doit être vu sous le prisme général d'une volonté de développer la diversification du secteur énergétique dans l'ensemble de ses composantes, en priorisant les filières énergétiques faiblement émettrices de CO₂. En effet, elle s'inscrit dans une logique de transition écologique qui porte sur l'économie d'énergie et des ressources ainsi que sur la diversification des modes de production d'énergie.

La Ville de Dieppe réaffirme être en faveur du mix énergétique et du développement d'un secteur de production d'énergie et d'économie d'énergie sur son territoire, dans une logique d'excellence environnementale et industrielle. C'est une chance à l'échelle nationale, mais également à l'échelle locale pour mieux faire connaître et reconnaître la place de Dieppe et de son territoire dans le paysage européen et national.

Ainsi, la Ville de Dieppe revendique que si elle se prononce favorablement pour le mix énergétique et diversification des énergies et le développement des énergies décarbonées, et le domaine des éoliennes en mer intègre bien cet équilibre, elle ne saurait pour autant cautionner des décisions qui remettraient en cause une activité.

La neutralité et la transparence sont à ce prix, le projet de parc des éoliennes en mer de Dieppe – Le Tréport se doit de prendre en compte l'ensemble des acteurs avec un objectif clair, viser au « gagnant-gagnant ».

Cet objectif, qui sera défendu par la Ville de Dieppe, possède un intérêt certain, celui d'élaborer une implantation partagée où les intérêts des uns ne causeront pas la perte des autres, dans le dessein de faire de ce parc éolien un exemple sur le territoire et une vitrine pour l'ensemble des acteurs sur laquelle tous pourront capitaliser.

- c) Des investissements pour désenclaver le territoire.

S'il est entendu que la ville de Dieppe doit être une vitrine du projet, il est nécessaire d'y mettre les moyens pour la valoriser.

Il est donc attendu des investissements pertinents et impactants des acteurs publics et privés, au premier rang desquels doit figurer une amélioration de la desserte du territoire.

En effet, il importe que Dieppe soit enfin reliée aux grands réseaux d'infrastructures nationaux et internationaux, routiers et ferroviaires. C'est un enjeu pour le bon déroulement des travaux, mais aussi pour promouvoir le développement économique du territoire dieppois.

Si des infrastructures et des équipements existent, il convient de les mettre à niveau et en réseau afin de mieux utiliser leurs potentialités. Ainsi, la Ville de Dieppe souhaite que soit mis en œuvre, sans perte de temps, les programmes d'investissements nécessaires.

- ✓ Au plan routier : il est attendu l'achèvement de la RN 27, prolongement qui apparaît d'autant plus cohérent s'il est couplé par une modernisation de la RD 925 entre Dieppe et Abbeville. De même, il est attendu le recalibrage de la RD 915 afin de faciliter l'écoulement des trafics vers le nord-est du pays. L'ensemble des travaux routiers doit également contribuer, de manière générale, à l'amélioration significative de la sécurité routière sur notre territoire. En outre, le consortium doit mettre en place un plan de transports en commun adapté au

bénéfice de l'ensemble des personnels du site, y compris recrutés par les sous-traitants.

- ✓ Au plan ferroviaire : en novembre 2011, la Ville de Dieppe en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe et la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, a rédigé un cahier d'acteur à l'occasion du débat public sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie, elle y avait joint un document intitulé « Pour une amélioration de la desserte ferroviaire du territoire dieppois » remis à jour en juillet 2012. Ces deux documents mettaient en avant les manques de la ligne et les attentes d'améliorations sur la ligne Dieppe-Rouen et sur son rattachement à la Ligne Nouvelle Paris-Normandie. Ces deux documents datent mais ils sont, malheureusement, encore d'actualité. Pire, la situation ferroviaire sur le territoire dieppois s'est détériorée depuis. Pour seul exemple, la décision fin 2013 de supprimer les trains Intercités directs entre Dieppe et Paris, trains pourtant fréquentés, et qui a obligé la Région à palier, en partie, ce manque.
Compte-tenu de l'augmentation régulière des usagers sur cette ligne et de la mise en place du cadencement au début des années 2000, les capacités d'écoulement du trafic s'avèrent désormais insuffisantes du fait, notamment, de la saturation à certaines heures de la voie unique entre Dieppe et Clères, d'où les demandes formulées par la Ville de Dieppe du doublement de la voie Dieppe-Rouen sur certaines portions pour accroître le débit et l'électrification de la ligne. Il est d'ailleurs paradoxal que la troisième ligne TER de Haute-Normandie ne soit pas électrifiée.
Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer les correspondances, d'adapter la ligne aux besoins des populations actuelles et futures, de mettre en place un réseau de fret ferroviaire de qualité à mettre à disposition des entreprises et, bien entendu, de rattacher correctement notre ligne à la future Ligne Nouvelle pour éviter que le gain de temps des uns soit au détriment des autres.
- ✓ Le transport aérien : l'aérodrome Dieppe/Saint-Aubin-sur-Scie peut constituer une réponse pour certains déplacements professionnels. Il doit donc être étudié les pistes d'amélioration pour accueillir d'autres types d'appareils en lien avec les besoins du territoire et des projets outre-Manche.
- ✓ Le port : il est évident que le lien entre le projet et le port de Dieppe est grand et impacte les divers dimensions du port. Bien entendu, la décision de faire de Dieppe une base de maintenance pendant l'exploitation du parc est intéressante pour la ville et son développement, il n'en reste pas moins qu'il sera nécessaire d'articuler cette réalisation avec le monde de la pêche qui est un acteur incontournable du développement du territoire.
Par ailleurs, le projet et ceux prévus en Angleterre, notamment la base de maintenance à Newhaven, renforcent la nécessité de consolider la ligne Transmanche Dieppe-Newhaven.
Le port de Dieppe jouirait d'une manière optimale du désenclavement du territoire en renforçant la desserte de son hinterland, indispensable à l'accroissement de sa compétitivité.
- ✓ La desserte numérique : un territoire se doit également d'être connecté de manière exemplaire afin de répondre aux nouveaux modes de vie et aux besoins des entreprises. Cela contribue à le désenclaver, tout en confortant le compétitivité des entreprises et le développement de l'innovation et des services en ligne (télémédecine, télétravail, e-commerce, etc.). Pour Dieppe, Orange a annoncé, d'ici 5 ans, le raccordement à la fibre optique pour les 21 000 foyers dieppois (ce raccordement s'effectuant en deux tranches, la première visant les quartiers qui ne bénéficient pas actuellement d'une connexion optimale). Toutefois, les avancées à Dieppe ne doivent pas cacher les manques dans l'arrière-pays, il faut donc déployer le réseau et les usages numériques sur l'ensemble du territoire tant l'accès

au très haut débit est vital pour ce dernier.

Un projet national comme celui pour les éoliennes en mer doit servir au désenclavement du territoire, c'est encore plus vrai lorsque l'ambition affichée est de faire du parc une vitrine au niveau national mais également européen et même international.

Pour être efficace, une vitrine se doit d'être accessible.

d) L'importance de la composante logement à ne pas minimiser.

Le territoire accuse un déficit de logements que la Ville entend combler à travers de vastes opérations comme celle du Val d'Arquet et l'opération Dieppe Sud, mais d'autres opérations de moindre envergure sont également en cours et visent à réduire ce déficit (Maison Miffant, Avenue Jean Jaurès à Janval, etc.).

Il est nécessaire qu'une politique cohérente d'offre de logements soit développée en parallèle du chantier et de son exploitation. Il est difficile de quantifier le nombre de travailleurs qui résideront à Dieppe durant la phase chantier, d'autant qu'il semble probable que nombre d'entre-eux viennent du Havre par la mer, toutefois il faudra être en capacité d'en accueillir certains.

Pendant l'exploitation, il sera aussi nécessaire de pouvoir accueillir les salariés et leurs proches au sein même de la ville la mieux équipée du Nord du département.

La question du logement durant ces deux phases est un facteur déterminant à prendre en compte. Tous les projets en lien avec le parc, qu'ils soient collectifs ou non, devront viser à éviter la ghettoïsation. L'exemplarité sur la question des logements est, là encore, attendue.

Par ailleurs, en lien avec la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime, la lutte contre la précarité énergétique dans les logements doit se renforcer. Les logements sont particulièrement exposés à l'inflation des prix de l'énergie, la précarité énergétique constitue ainsi une double peine où les populations les plus défavorisées consacrent une part de budget plus élevée dans le secteur de l'énergie en raison de logements dont la performance thermique est mauvaise. Il est donc nécessaire de réaliser des travaux pour réduire la dépendance énergétique des propriétaires modestes. Cela fait partie des engagements pris par le consortium qu'il conviendra de concrétiser.

2. Une ambition touristique pour le territoire.

Le tourisme constitue un levier de développement majeur du territoire et de son développement actuel et futur.

Si le parc éolien peut susciter une curiosité touristique, pour autant, il serait illusoire de penser qu'il pourrait être à lui seul le vecteur majeur du tourisme.

Il semble par ailleurs nécessaire de limiter les impacts, notamment visuels, afin d'assurer la congruence du parc offshore avec les sites touristiques et naturels emblématiques du littoral et les projets prévus par les acteurs du territoire.

Le secteur touristique a une carte essentielle à jouer. Il faut profiter de l'occasion de ce chantier pour poursuivre l'amélioration de l'accueil, le développement de l'attractivité et de la promotion du tourisme. La diversité de l'offre sur la région dieppoise est indéniablement un atout pour répondre aux attentes multiples et croissantes des populations. Il s'agit de la structurer, la professionnaliser et la promouvoir fortement à l'extérieur.

Ainsi, il conviendra de mettre en place les dispositifs d'accueil adaptés aux populations touristiques pour tirer le meilleur parti de cette nouvelle forme de tourisme. Pour le tourisme d'affaires, il conviendra de mettre à disposition des salles de conférence, pour le tourisme économique des logements confortables à un prix accessible, etc.

Il n'en reste pas moins que pour qu'un territoire jouisse des retombées touristiques, il est nécessaire qu'il soit accessible. Le parallèle est donc fort avec les investissements visant une meilleure desserte du territoire, notamment depuis la région parisienne.

3. Une implication du groupement dans la vie locale : des attentes fortes et un accompagnement dans les projets d'envergure du territoire pour optimiser les retombées locales.

Pour faire du parc éolien Dieppe-Le Tréport une vitrine du territoire, le groupement devra s'impliquer dans la vie locale. C'est en partie cette implication qui déterminera la réussite du projet sur l'ensemble de cette phase et sa compréhension par les citoyens.

Comme exposé, les attentes sont fortes. Si la Ville de Dieppe a bien conscience que le groupement ne pourra pas tout, il devra toutefois répondre présent dans le développement général du territoire.

Cette implication peut prendre différentes formes : financières, dialogue auprès des instances nationales et européennes, présence locale, etc.

Elle devra porter également sur différents secteurs : attractivité du territoire, emploi, monde de la pêche, aide aux manifestations d'envergure (Festival International du Cerf-Volant, foire aux harengs et à la coquille Saint-Jacques, Rock sur les galets, Fête de la mer, etc.), tourisme, etc.

Plus globalement, le groupement devra s'inscrire dans un projet de territoire et devra soutenir ce dernier. Il a, au même titre que les autres acteurs du territoire, tout intérêt à permettre cet ancrage pour optimiser les retombées positives au niveau local et optimiser l'image du territoire et de l'entreprise dans une logique « gagnant-gagnant ».

Enfin, il est souhaité que l'implantation du parc permette de s'inscrire dans une dynamique de jumelage entre villes avant-port de l'éolien offshore, afin de mutualiser les expériences et de croiser les compétences, dans les domaines de la recherche, de la formation, de l'emploi.

4. Un juste emploi des retombées fiscales.

La réalisation de ce projet générera sur le plan fiscal un certain nombre de retombées pour notre territoire, avec un produit fiscal estimé autour de 7,30 millions d'euros par an.

Une partie, environ 50 %, devrait revenir aux collectivités, 35 % aux projets liés à la pêche et 15 % pour des projets de développement durable liés à la mer.

Il sera nécessaire que cette manne financière serve au développement équilibré du territoire. L'acceptation sociale passe également par cette répartition équilibrée des retombées fiscales et le bon emploi qui en sera fait.

Ainsi, la somme qui sera perçue par les collectivités devra être affectée en priorité à l'amélioration de la qualité de vie de la population sur toutes ces composantes : équipements, lutte contre la précarité énergétique, embellissement de la ville, accès au sport, à la santé, à la culture, etc.

Concernant la part à destination des projets liés à la pêche, ils devront être consacrés au développement de l'activité et non à une compensation pour restriction d'une activité.

La dernière part, dédiée aux projets de développement durable, pourra servir à la préservation du trait de côte ainsi qu'à des actions de préservation de la biodiversité.

5. Une écoute exemplaire de l'ensemble des partenaires.

Pour faire du territoire une vitrine, un élément positif du projet, les investissements sur de nombreux secteurs sont attendus mais il est primordial que durant la totalité du projet, du débat public de mai à juillet 2015, durant la phase de levée des risques, durant celle du chantier et durant la phase d'exploitation, l'ensemble des acteurs du territoire soient écoutés et qu'un dialogue productif s'installe.

On peut regretter que les territoires constituent souvent un simple lieu d'application de directives nationales sans qu'il y ait eu une concertation au préalable sur le projet ou que les choix soient pris à un stade préliminaire. Ainsi, dans le cas présent, le choix du gouvernement sur la zone d'implantation clive les différents acteurs.

Ce constat fait, il convient néanmoins de prendre acte et de préparer le terrain à la mise en place d'une consultation de qualité où l'ensemble des acteurs puisse s'exprimer, aussi bien les détracteurs du projet que ceux qui y sont favorables, et ce durant la totalité du projet.

Si un satisfecit général semble difficile à obtenir, l'objectif à atteindre est la préservation de l'intérêt général basé sur le « gagnant-gagnant » ce qui sous entend une gestion adaptative à mettre en place. Cela ne peut passer que par des concertations poussées et des solutions pour lever, le plus positivement possible, les points de blocage.

Ainsi le travail à mener doit être fait en impliquant l'ensemble des acteurs et en déclinant un projet de territoire ayant pour vocation première une amélioration du quotidien des habitants et des touristes par des investissements utiles et équilibrés sur la desserte du territoire, le logement, la culture, le sport, etc.

Parmi les améliorations attendues résident au premier rang celles sur la formation et l'emploi.

III. Le projet éolien, une opportunité s'il se concrétise par une incidence sur l'emploi local et les formations avec une vision pérenne permise par la recherche et le développement.

1. Une manne d'emplois et d'activités dont les locaux doivent bénéficier.

a) Des emplois directs aux emplois indirects, des retombées qui devront profiter au territoire dieppois.

Même si le bassin d'emploi de Dieppe est moins touché par le chômage que les autres bassins d'emploi de la Haute-Normandie avec un taux de chômage de 9,9 % au troisième trimestre 2014, il ne masque pas la situation difficile sur la seule commune de Dieppe où le taux de chômage approche les 18 %.

Dès lors, le projet de parc éolien suscite un intérêt réel dans la mesure où il peut constituer un levier

de relance pour l'économie locale. Cela implique donc de connecter le projet au tissu économique local pour que le territoire bénéficie de l'exploitation.

Toutefois, il est important de dégager deux phases concernant l'implantation du parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport car ces deux phases n'auront pas le même impact sur le territoire.

✓ Au moment de la construction.

Il a été annoncé beaucoup de choses concernant la construction, notamment lors du premier appel d'offres où le nombre d'emplois était gargantuesque. Il convient d'avoir un discours transparent sur les retombées réelles en nombre d'emploi, c'est un gage de l'acceptation du projet.

En l'occurrence, pour ce projet, il est évoqué pendant les 2 ans et demi de construction le nombre de 1 500 emplois directs mobilisés par an. Il est incontestable que cette annonce est intéressante mais elle doit être recentrée sur le niveau local.

En effet, la construction se fait à terre et l'installation en mer. Il faut donc trouver un lieu d'implantation garantissant une zone pour la construction et la proximité des champs d'éoliennes d'où le choix stratégique opéré sur le port du Havre. Il est en effet évident qu'au regard des besoins exprimés par le groupement – terre-pleins de 15 hectares minimum, tirant d'eau d'au moins 9 mètres, accès portuaire de supplies de grande largeur (45 à 50 mètres) – le port de Dieppe ne sera pas retenu pour la phase de construction du parc. Il sera un port « secours » avec un accueil des navires si mauvais temps, des visites de chantier et du temporaire (logements, stockage, bureaux).

Ainsi, si nous pouvons nous satisfaire des emplois créés par le projet durant la construction du parc, les retombées sur l'emploi local seront minimales d'autant que le chantier comporte des caractéristiques spécifiques notamment la phase d'installation en haute-mer qui nécessite une main d'œuvre hautement qualifiée.

Un détail un peu plus précis peut être apporté sur certains postes clefs durant la construction. Il est ainsi prévu environ 750 emplois pour la fabrication, l'assemblage et le transport des éoliennes, environ 150 emplois pour le poste électrique de livraison, 150 emplois pour les câbles inter-éoliennes et encore 400 emplois pour le chantier de fondations sur 2 à 3 ans (répartis entre fabrication, transport et installation en mer), bien que cette estimation dépendra des fondations choisies, etc.

Le Havre bénéficiera prioritairement des retombées, toutefois il est évident que cette phase de construction ne devra pas oublier de prendre en compte les problématiques qui lui sont liées comme l'hébergement du personnel et le transport de ces derniers, aussi bien au lieu de construction sur le port qu'au lieu d'implantation en pleine mer qui nécessitera de faire appel à des bateaux. Le transport du matériel sera également à prendre en compte. A ce titre, il est attendu que les bateaux armés soient, lorsque cela est possible, sous pavillon haut-normand. De même, il est nécessaire d'envisager une modification de la réglementation pour que des bateaux français transportent le personnel.

Les salariés basés à Dieppe qui interviendront pendant la construction et l'installation en mer devront avoir des garanties de la part du groupement sur l'hébergement et le transport.

✓ La base de maintenance.

Il a été annoncé par le groupement que la base de maintenance principale pour le parc éolien s'implanterait à Dieppe. La proximité et les caractéristiques nautiques du port de Dieppe et son accès à tout heure dans l'avant et l'arrière-port le positionne favorablement.

Aujourd'hui, il est nécessaire de quantifier pour mettre en exergue l'impact réel. Les chiffres avancés concernent les postes suivants :

- 20 marins pour les métiers liés à l'activité maritime.

- 27 salariés pour la télésurveillance du parc.
- 10 électriciens pour la gestion des flux électriques.
- Environ 60 à 70 techniciens de maintenance.

Soit un total d'environ 125 emplois pendant la phase d'exploitation, 65 % des emplois concernant des postes de techniciens de maintenance.

Ce peut être une opportunité pour le territoire s'il impulse, au niveau des formations, les démarches pour que ces emplois reviennent principalement aux locaux.

Par ailleurs, le lieu d'implantation de cette base de maintenance doit se faire en concertation avec les acteurs locaux et le groupement et en lien avec les caractéristiques de la base (surface au sol de 2 à 3 000 m², bâtiment d'exploitation de 1 000 m², parking de 40 à 60 places, accès à des semi-remorques à tout instant, accès hélicoptère).

La base se situera sur une domanialité appartenant au Syndicat Mixte du Port de Dieppe, mais le choix d'implantation devra se faire en concertation avec la collectivité de manière à ce qu'il ne soit pas en opposition avec le projet de développement de la Ville de Dieppe.

✓ Les emplois indirects et induits générés.

L'impact d'un tel projet s'estime également aux emplois indirects qu'il génère mais qu'il est plus difficile d'estimer.

Des emplois indirects seront attachés au parc, on peut penser au métier de cordiste, à l'entretien des bateaux, au gardiennage du site de maintenance, etc. Le maître d'ouvrage estime la création de 4 500 emplois indirects pendant la construction (donc surtout au Havre) et 375 emplois pendant l'exploitation.

On peut également mettre en exergue les métiers induits générés par l'arrivée de nouvelles personnes sur le territoire dans les services comme la restauration, l'hôtellerie et les commerces. Ce parc doit constituer une réelle opportunité pour les commerçants dieppois du fait de l'arrivée d'une nouvelle clientèle. Cela nécessite donc, concernant le commerce local, de continuer le travail avec les acteurs en particulier l'Union commerciale comme cela a été indiqué lors des Assises du Commerce du 9 octobre 2014, et de maintenir et de développer la diversité et le dynamisme de l'offre commerciale dieppoise afin de répondre aux besoins amplifiés des diverses populations.

b) En faire bénéficier les entreprises et les grappes d'entreprise présentes sur le territoire.

L'un des avantages déterminant du territoire dieppois réside dans la structuration et le regroupement de son réseau d'entreprises autour de grappes qui se sont créées pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et aux divers projets d'envergure sur le territoire.

Trois grappes dynamiques existent et peuvent, par leurs secteurs d'activités spécifiques, répondre au mieux au chantier de l'éolien offshore (maintenance de bateaux, montage électromécanique, BTP, etc.).

En premier lieu, Dieppe Méca Énergies, qui rassemble plus de 120 entreprises et 7 800 salariés, et qui œuvrent dans toutes les compétences et les savoir-faire de la sous-traitance industrielle (assemblage, outillage, prototypes, composite et plastique, électronique, électrique, ingénierie, etc.) mais également dans les services aux entreprises, le bâtiment ou encore les travaux publics. Elle peut s'inscrire encore davantage dans une logique de transition énergétique et de développement des pratiques vertueuses.

La grappe Vialog résolument tournée vers la logistique et la sous-traitance industrielle dont l'emplacement à Dieppe est stratégique car au carrefour de plusieurs axes importants. Regroupant 15 entreprises et plus de 1 300 collaborateurs, c'est un acteur prépondérant dans l'organisation de la chaîne d'approvisionnement des différents éléments et sous-ensembles que le groupement peut confier aux entreprises de la région dieppoise.

Enfin, la grappe Dieppe Navals, composée de 44 membres dont 36 entreprises, est résolument tournée vers les usagers de la mer avec les secteurs d'activités de la pêche, de la construction navale, de l'énergie renouvelable et de la plaisance. En raison de son champ d'activité, le lien entre le parc éolien et les entreprises intégrées à cette grappe est fort. En effet, la grappe offre des compétences dans des domaines prisés par un tel projet : réparation navale, électricité, électronique, remorquage, etc.

La structuration du territoire autour de ces trois grappes d'entreprises permet aux entreprises dieppoises de répondre en groupe aux appels d'offres et bénéficier ainsi d'une force plus impactante. D'autant que les entreprises se sont déjà rapprochées du domaine de l'éolien avec le parc de Fécamp plus avancé, d'où une approche et un travail de fond dans ce secteur déjà entamé et donc une expérience sur laquelle capitaliser. A ce titre, les 3 600 composants de chaque éolienne doivent constituer une opportunité pour les entreprises locales.

Pour le groupement, qui a répondu à l'appel d'offres en maximisant l'intégration des PME locales, la présence de ces clusters est un atout indéniable et permet d'avoir des interlocuteurs privilégiés de qualité avec qui traiter.

Dès lors, il est attendu que le groupement, comme il l'a annoncé, favorise le niveau local à compétences égales.

c) Les clauses d'insertion à mettre en place.

Un point trop souvent minoré mais sur lequel la Ville de Dieppe pointe le curseur est celui de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires du RSA, travailleurs handicapés, jeunes sans formation, etc.). Concrètement, il s'agit de réserver une partie des heures de main d'œuvre à l'embauche de ce public en difficulté sur le marché de l'emploi

Pour ce faire, les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics doivent constituer un outil pour la réalisation de cet objectif.

A cet égard, une attention particulière peut être portée aux jeunes sans formation. En effet, notre territoire est caractérisé par cet aspect et lutte pour le réduire via le Contrat de Ville et d'autres dispositifs d'aide envers les jeunes.

Pour autant, il ne faut pas oublier les autres publics en difficulté et faire en sorte qu'ils puissent aussi bénéficier des retombées du parc éolien.

Dans sa réponse à l'appel d'offres, le groupement a pris un engagement de 5 % d'embauche issue de l'insertion. Il est à espérer que cet engagement soit au minimum tenu voire que l'objectif des 5 % soit dépassé. Le groupement devra inciter les sous-traitants à recruter et à former des personnes en difficultés professionnelle et sociale.

2. La nécessaire formation sur le territoire, développer l'existant et mieux communiquer.

a) L'existant à renforcer et à développer via, notamment, l'apport de nouvelles

formations.

Dans un projet de cette envergure, l'anticipation est nécessaire. C'est pourquoi, il apparaît primordial pour le territoire de réfléchir assez tôt sur la composante formation, de l'existant à ce qu'il est nécessaire d'obtenir.

Les formations aux métiers de l'éolienne sont assez similaires aux formations existantes sur le territoire, tout du moins la base est identique. Ainsi, la base des formations dispensées localement – on peut notamment penser au BTS électrotechnique délivré au lycée Pablo Neruda ou encore le Bac Pro électronique, énergie, équipements, communicants du lycée Émulation Dieppoise – est pertinente et adaptée aux besoins de la filière éolienne.

Il faudra également étudier la possibilité de mettre en place une formation ciblée sur les métiers de techniciens de maintenance, très recherchés.

De même, la taille et la durée du chantier doivent permettre à des jeunes d'avoir accès à des formations supérieures type ingénieur.

Ainsi, il est nécessaire que la région dieppoise étoffe son offre en formation à destination du parc éolien, cela sous-entend une communication de qualité sur la formation.

b) L'effort sur la communication.

Consolider davantage la filière de formation pour profiter des perspectives d'emplois qu'offre le parc éolien est un but à atteindre. En parallèle, il est indispensable de communiquer et de mettre en place des actions de valorisation sur les emplois recherchés et sur les formations à faire.

Il convient d'avoir un message clair dans l'offre de formations avec un guichet unique qui aura pour but de mettre en réseau les différents acteurs de l'économie locale, de l'emploi et de la formation, avec pour objectifs d'anticiper les besoins, communiquer sur l'offre et favoriser la mobilité professionnelle. Avec ces actions, il est recherché l'optimisation des compétences et savoir-faire locaux.

Par ailleurs, et en lien avec une communication adaptée, il doit être mis en place des actions auprès des lycéens pour présenter les divers métiers liés aux énergies et faire naître ainsi des vocations. En ce sens, la mise en place d'un forum sur les éoliennes en région dieppoise, et de manière générale sur les énergies renouvelables, pourrait être intéressante pour s'adresser aux jeunes scolarisés et aux personnes en recherche d'orientation ou de mobilité professionnelle.

3. La recherche et l'innovation

Pour pérenniser les emplois, les formations et cette technologie, il est important que le parc éolien s'inscrive dans un encart plus large du développement de la filière éolienne et même, plus globalement, de la filière des énergies renouvelables.

La création d'une telle filière ne peut se faire qu'avec un engagement fort dans la recherche et le développement. Le maître d'ouvrage s'est engagé à articuler les différents projets autour de quatre axes : l'optimisation des systèmes énergétiques, la réduction des coûts de la filière, l'optimisation de la technologie éolienne et la réduction de l'impact des parcs éoliens sur l'environnement.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que le groupement s'est rapproché des pêcheurs pour réduire

l'impact environnemental des navires de pêche et économiser l'énergie via le projet Terramer.

Ainsi, un centre d'ingénierie et de recherche et développement consacré à l'éolien en mer va voir le jour à Rouen. Ce centre aura notamment pour but de faire évoluer la technologie des éoliennes Adwen et d'optimiser les moyens de fabrication.

Ces avancées sont primordiales car la recherche et l'innovation agissent comme un levier essentiel de la croissance à long terme de l'économie. De plus, elles s'inscrivent dans une stratégie essentielle qui est la maîtrise d'une filière technologique visant à l'indépendance énergétique de la France.

Il convient donc de développer ce secteur également à l'échelle locale par la mise en place des projets à l'image du projet Terramer et, pourquoi pas, par le développement de formations stratégiques sur le territoire dieppois.

Il est évident que les attentes des acteurs économiques sont fortes vis-à-vis de ce projet mais également dans le développement d'une filière des énergies renouvelables pour lequel la recherche et le développement ont une place prépondérante. Ces attentes devront, dans un travail partenarial exemplaire et dans la prise en compte de la dimension locale, trouver une réponse positive.

Une même exemplarité est attendue sur le secteur économique de la pêche, secteur fort impactant pour le quartier maritime Dieppe-Le Tréport composé de 800 emplois directs, indirects et induits, qui ne doit pas être sacrifié avec ce projet des éoliennes en mer.

IV. Entendre le monde maritime et l'accompagner dans son développement.

1. Un choix d'implantation qui pose question : ne pas faire du secteur de la pêche les grands perdants du projet.

Le lieu d'implantation, imposé par l'appel d'offres, a été pris par l'État sous couvert des recommandations de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat. Il est regrettable qu'une décision de cette importance ait été prise sur une simple étude préliminaire, d'autant que ce secteur est poissonneux donc source de revenus pour les pêcheurs.

C'est ce que le couplage des activités offshores avec l'intensité de l'activité de pêche renseignée par mailles VALPENA (éVALuation des activités de PêCHE au regard des Nouvelles Activités) a démontré. La méthode consiste à cartographier finement l'activité des navires de pêche professionnelle dans l'espace et dans le temps. C'est un outil développé par et pour les pêcheurs.

L'installation du parc sur une zone hautement intéressante pour la pêche mais aussi intéressante d'un point de vue écologique fait donc l'objet de débats. D'autant qu'il est à constater que les parcs éoliens anglais ont eu pour conséquence une modification de la physionomie de la flottille avec une élimination des petits bateaux de pêche.

Le mix énergétique pour lequel la Ville de Dieppe s'est prononcée favorablement ne peut pour autant avaliser des décisions qui remettraient en cause les activités maritimes actuelles et notamment la pêche.

Il est ainsi évident que si la cohabitation du champ offshore avec l'activité de pêche se traduisait par des contraintes supplémentaires, voire des restrictions d'activité sans aucune concertation avec les acteurs concernés, la Ville de Dieppe ne pourrait donner son aval.

La position de la Ville de Dieppe est ici réaffirmée : les créations d'emplois dans le secteur éolien ne peuvent justifier des suppressions d'emplois à la pêche.

D'autant qu'à regarder les données avec attention, l'activité pêche au niveau du quartier maritime Dieppe-Le Tréport concerne 800 emplois directs, indirects et induits or les perspectives d'emplois de l'éolien sont plus flous avec environ 125 salariés sur la base de maintenance, quelques emplois pendant la construction et des emplois indirects difficiles à quantifier (de l'ordre de 375 emplois indirects pendant l'exploitation d'après le maître d'ouvrage).

Il est donc primordial de permettre un développement de la pêche locale pour que l'arrivée des éoliennes sur notre territoire se traduise bien par une hausse d'emplois sur la région dieppoise, surtout que les deux activités peuvent être complémentaires si elles sont bien menées Il faut donc accompagner, valoriser et favoriser le développement du secteur de la pêche, eu égard au déficit d'approvisionnement de cette ressource en France (environ 70 % du poisson est aujourd'hui importé).

2. Le secteur de la pêche, entre accompagnement et reconversion.

Le pêcheur d'aujourd'hui, même s'il reste particulièrement attaché à ses racines ancestrales, est dans une démarche d'innovation et de construction d'une pêche durable, loin de l'image passéiste qui lui colle à la peau. Fier de son métier, il souhaite pouvoir l'exercer dans les meilleures conditions, le parc éolien doit en être un levier avec des mesures concrètes, visibles et avant même l'exploitation car le besoin est immédiat.

a) L'accompagnement.

Le premier axe sur lequel concentrer l'intervention pour le secteur de la pêche doit être celui de l'accompagnement de l'ensemble des pêcheurs pour leur permettre de continuer leur activité et de la développer. Deux leviers peuvent être proposés pour optimiser cet accompagnement.

- ✓ Relayer les positions des pêcheurs aux instances nationales et européennes : bien évidemment le consortium ne pourra pas, de lui-même, changer la réglementation, mais l'influence qu'il a au niveau national et européen doit être mise à contribution pour les acteurs de la pêche et pour le territoire.
Dans un premier temps, cette influence peut porter sur l'autorisation de pêcher à l'intérieur du parc éolien, décision qui reviendra au préfet maritime quelles que soient les avancées permises par l'innovation du parc.
Il faudra d'ailleurs s'assurer dans un cas où la pêche est possible dans le parc de la possibilité d'utiliser les arts traînants, ce qui implique une technique de protection des câbles électriques sous-marins le permettant.
Dans un second temps, le groupement peut transmettre les positions du monde de la pêche par rapport aux quotas dont le prétexte écologique ne saurait faire oublier que le poisson pêché le long de nos côtes est prélevé par des pêcheries étrangères.
- ✓ Valoriser les produits de la pêche sur le port de Dieppe : l'essentiel de la transformation du poisson pêché à Dieppe est réalisée ailleurs, en particulier à Boulogne-sur-Mer. Des investissements pourraient servir pour créer une entreprise de transformation des produits ou une chaîne de congélation et ainsi engendrer une valeur ajoutée sur le territoire dieppois ce qui n'est pas le cas actuellement, en favorisant de ce fait les filières courtes.

b) Aider à la reconversion de la flottille.

Le plan d'accompagnement des pêcheurs se doit d'être un plan inscrit dans la durée et pas seulement un plan déclinable sur le temps d'exploitation du parc. Dès lors, il convient d'avoir une vision sur le long terme en aidant à la reconversion de la flottille qui doit être étudiée, élaborée et négociée avec les pêcheurs et leurs représentants.

- ✓ Renouveler la flottille : la flotte dieppoise vieillit et, faute de moyens, ne se renouvelle pas alors que le secteur de la pêche est dynamique et pourvoyeur d'emplois et que le port de Dieppe est le premier port haut-normand pour la coquille Saint-Jacques. Il est vital pour le devenir de la pêche que des investissements portent sur le renouveau de la flotte en modernisant certains bateaux et en permettant l'achat de bateaux plus récents, voire la construction de bateaux.
Allant dans ce sens, il apparaît intéressant d'étudier la possibilité de mettre en place une structure mutualiste permettant le renouveau de la flotte.
- ✓ Développer de nouveaux arts de pêche : la pêche à Dieppe est une pêche plutôt saisonnière, principalement marquée par la pêche à la coquille Saint-Jacques du 1^{er} octobre au 15 mai. Seuls 5 bateaux arment au chalut pendant la période estivale et 1 seul chalutier exerce cette activité toute l'année.
Les investissements doivent servir à développer et moderniser la flotte en proposant notamment une révision des arts de pêche pour permettre de diversifier la pêche. Il est nécessaire de recréer une flottille de chalutiers pour approvisionner une filière de transformation et de commercialisation des produits de la mer.

c) Se servir du levier financier.

Le parc éolien doit agir comme un levier financier pour la pêche de la phase de levée des risques jusqu'à l'exploitation avec une vision visant à permettre son développement dans la pérennité.

Il ne s'agit pas ici de donner une somme d'argent aux pêcheurs pour qu'ils restent à terre mais bien de permettre aux pêcheurs d'exercer leur activité dans les meilleures conditions. Les aides du consortium devront donc servir à accompagner, moderniser et reconvertir les pêcheurs et la flottille.

Par ailleurs, le produit fiscal estimé autour de 7,30 millions d'euros par an pendant l'exploitation, alloue, d'après les premières données avancées, 35 % aux projets liés à la pêche. Ce produit ne devant pas se substituer aux aides d'autres organismes.

Il est réaffirmé la volonté que cette somme serve les pêcheurs du territoire, non pas pour les faire vivre via des aides mais bien pour développer l'activité.

d) La formation des pêcheurs pour l'activité et pour une reconversion.

Pour ce projet, la formation ne peut pas concerner que le seul secteur de l'éolien et de ses composants, elle doit également concerner les pêcheurs.

Deux phases doivent être prises en compte dans cette formation. Une phase porte sur la formation des pêcheurs à leur profession pour garantir son maintien, on peut par exemple penser à des

formations sur les autres arts de pêche. L'autre phase porte sur la reconversion des professionnels souhaitant quitter le monde de la pêche pour d'autres secteurs, pourquoi pas liés aux éoliennes. Par exemple, le monde éolien semble être ouvert pour les mécaniciens maritimes dans la mesure où il est plus aisé de leur faire acquérir le côté technique que de « mariniser » des terrestres.

Ce genre de passerelle doit être proposé par le consortium aux pêcheurs en parallèle des investissements et de la formation pour continuer à s'exercer dans un souci d'accroître l'expérience et la connaissance.

3. La sécurité maritime, un fer de lance.

On ne peut parler du monde maritime sans porter un zoom particulier sur la prise en compte de la sécurité maritime qui est fondamentale pour un tel projet.

C'est d'autant plus vrai dans la Manche, véritable autoroute, qui regroupe près de 20 % du trafic maritime mondial. C'est à peu près 430 navires qui entrent ou sortent chaque jour de la Manche. Fatalement un tel trafic génère des accidents, en moyenne sept accidents par an ont été recensés sur ces cinquante dernières années. Si cela peut paraître peu en raison de la densité du trafic, ils doivent être pris en compte d'autant que le nombre de navires augmentent, que les porte-conteneurs sont atteints de gigantisme, que les volumes de marchandises dangereuses augmentent, etc. aggravant ainsi le risque de mise en danger des populations.

A cette circulation sur la Manche doivent s'ajouter les bateaux de pêche sur la zone, les activités de travaux maritimes (dragage et surtout extraction de granulats marins), les activités de plaisance, la présence « significative » d'engins explosifs et donc le futur parc éolien.

Tous ces éléments requièrent une attention particulière et la mise en place de tous les dispositifs et toutes les mesures mis en avant par les études et partagés par les usagers de la mer et les autorités compétentes.

Dans ce dessein, la Ville de Dieppe estime que sa position stratégique en Manche centrale lui permettrait d'assurer avec efficacité des missions de veille de sécurité et d'assistance aux navires. Cette position pourrait également servir pour intervenir dans le cas de sites pollués.

D'où la demande de faire de Dieppe un pôle multiservices de sécurité maritime.

Par ailleurs, dans le cadre de la surveillance du parc, il est attendu la recherche de l'équité sur les bateaux intervenants pour éviter une monopolisation de certains au détriment d'autres.

Il conviendra donc d'être vigilant à la prise en compte réelle des principaux acteurs impactés par les éoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport que sont les usagers de la mer, en premier lieu desquels figurent les pêcheurs. Autre point de vigilance fondamental, celui de la sécurité maritime pour lequel toutes les mesures nécessaires devront être prises quel qu'en soit le coût déterminé par les études, cela est vrai pour la sécurité maritime comme pour d'autres points à l'image des fondations.

V. Des points de vigilance sur lesquels les études devront apporter une réponse.

1. La faisabilité réelle du projet.

Le débat public peut permettre des modifications substantielles du projet, voire son arrêt. Il faut garder en mémoire le premier appel d'offres sur notre territoire qui a été déclaré infructueux.

De plus, si pour le cadre les éléments ont été imposés par l'État, il reste des étapes à valider qui détermineront de la poursuite du projet ou de son arrêt. Trois étapes apparaissent comme décisives dans le choix final : la levée de risques, la viabilité financière et les autorisations à obtenir auprès de l'État après enquête publique.

La levée des risques, actuellement en cours et qui s'étalera jusqu'en juin 2016, doit permettre d'identifier les risques de non-réalisation du projet ou de retard dans sa mise en service. Il revient au maître d'ouvrage de réaliser des études pour confirmer le bien fondé de ses choix techniques. En l'occurrence, il s'agira de compléter les études réalisées par la Compagnie du Vent en 2005. Les nouvelles études porteront notamment sur :

- la protection de la faune et de la flore,
- la préservation du paysage, du patrimoine,
- les impacts socio-économiques du projet,
- la profondeur d'eau, la forme et la nature des fonds marins de la zone afin de déterminer les options techniques pour les fondations des éoliennes et les câbles électriques,
- la présence d'engins explosifs,
- etc.

En parallèle, le groupement devra s'assurer de la viabilité financière avant 2018.

Ces phases détermineront de la faisabilité réel du projet et permettront un positionnement des acteurs sur des études que l'on espère complète et sincère.

Quels que soient les résultats de ces études et la viabilité financière du site, la Ville de Dieppe estime que les finances ne devront pas amener une baisse des prestations de la part du groupement et des changements allant à l'encontre de la population, de sa sécurité et de l'écologie.

2. Les fondations.

Initialement, le consortium a annoncé la mise en place de fondations « jacket » mais les études détermineront du type de fondations pour installer les éoliennes.

A ce jour, il existe 3 types de fondations dont le choix dépend des caractéristiques de l'éolienne et du site (hauteur d'eau, houle, courant, sous-sol) :

- Les fondations « jacket » : quatre pieds reliés entre eux par des croisillons et surmontés d'une plateforme servant de pièce de transition entre la fondation et le mât de l'éolienne. Les jackets sont posés sur le fond marin, leurs quatre pieds étant reliés à des pieux qui assurent l'ancrage. Ce design doit, notamment, permettre de mieux répartir les efforts de la structure et d'offrir une construction plus « transparente » à la houle car elle laisse mieux passer les vagues. Enfin, le jacket serait, aux dires de certains spécialistes, la meilleure solution pour l'environnement, car elle offrirait un « puits de vie » aux espèces marines.
- Les fondations à base gravitaire : large base en acier ou en béton conçue pour être placée sur le fond de la mer et suffisamment lourde pour rester en place même dans des conditions de mer extrêmement violentes. En février 2015, au large de Fécamp, a été déployé la première fondation gravitaire sans grue pour éoliennes offshore, fondation annoncée comme plus respectueuse de l'environnement.
- Les fondations « mono-pieu » : l'enfoncement de la fondation dans le sous-sol lui permet de résister aux charges du vent, des marées et des vagues. Le monopieu est soit enfoncé à l'aide

d'un marteau hydraulique (mono-pieu battu), soit placé dans un trou percé avec une perceuse hydraulique (mono-pieu foré). Le diamètre de la fondation est de l'ordre de 5 à 7 mètres.

Le choix de la fondation ne devra pas être arrêté sur le seul critère de son coût. Prime ici, et comme pour l'ensemble du projet, à la sécurité et à l'intérêt écologique. Une fondation qui ravagerait les fonds marins, faisant fuir les espèces et détruisant la flore, n'est pas acceptable. À l'inverse, l'implantation de nurseries et d'espaces de reproduction pour certaines espèces devrait être mis à l'étude dans le cadre des fondations.

3. Le raccordement électrique du parc à terre : la question de l'enfouissement des câbles.

Les éoliennes sont reliées par des câbles électriques sous-marins à un poste électrique en mer. Pour acheminer l'électricité produite par le parc, RTE (Réseau de Transport d'Électricité), maître d'ouvrage du raccordement au réseau public de transport d'électricité, envisage la création d'une liaison double de 225 000 volts construite en technique sous-marine du parc jusqu'à la côte, puis en technique souterraine jusqu'au raccordement final dans le site de Penly sur le réseau à 400 000 volts existant.

Les câbles électriques doivent être protégés à la fois pour garantir leur intégrité contre les agressions potentielles (engins de pêche, ancres, courants) et pour assurer la sécurité des usagers de la mer. Ils peuvent être enfouis dans le sol (l'ensouillement) ou encore être protégés par des protections mécaniques ou par des roches.

Le groupement a prévu, avant le retour des études définitives, que les câbles soient enfouis à une profondeur d'environ 1,50 mètres sur l'ensemble du site et que le tracé suive au maximum le sens des courants marins de façon à diminuer le risque de croche lors du chalutage surtout si la pêche est autorisée à l'intérieur du parc.

La Ville de Dieppe préconise l'ensouillement des câbles. Il s'agit dans un premier temps d'appliquer le principe de précaution par rapport aux risques sanitaires potentiels, mais également de permettre la pêche à l'intérieur du site.

4. La visibilité du site.

La problématique liée à l'impact visuel du parc éolien sur le paysage n'est pas anodine pour une région dont la côte constitue l'une de ses principales richesses touristiques.

Le consortium indique que le parc serait visible en journée depuis la côte 3 jours sur 8 en moyenne avec un impact visuel variant selon les endroits. Les plages faisant face au parc auraient ainsi un impact visuel fort.

L'impact de nuit sera, quant à lui, plus fréquent en raison du balisage lumineux des éoliennes.

Les photomontages proposés restent des documents de communication et il est bien difficile à l'heure actuelle de se rendre compte de l'impact visuel des éoliennes depuis les côtes et de l'effet de cet impact sur les citoyens et les touristes. Le retour d'expérience dans d'autres pays laissant à penser que cet impact n'est pas forcément négatif.

Il n'en reste pas moins qu'il y aura un impact qu'il conviendra de minimiser autant que possible.

5. Le démantèlement du parc.

La concession d'utilisation du domaine public maritime est délivrée pour une durée minimale de 20 ans, soit au plus tôt 2041. A l'issue de la période d'exploitation, et conformément à la réglementation, le parc éolien sera démantelé. Le maître d'ouvrage s'engageant à remettre le site dans un état comparable à celui établi lors de l'étude d'impact.

Comme stipulé dans le cahier des charges de l'appel d'offres, le groupement devra informer le préfet ayant délivré l'autorisation d'occupation du domaine public maritime, 5 ans au plus tard avant la date à laquelle il envisage de mettre fin à l'exploitation.

2 ans avant la date, une étude portant sur l'optimisation des conditions du démantèlement et de la remise en état du site, en tenant compte des enjeux liés à l'environnement, aux usages de la mer et à la sécurité maritime devra être menée.

Si pour l'instant, le démantèlement n'est pas une préoccupation majeure, cela reste pourtant une étape à ne pas négliger. Il sera nécessaire que la nature et les techniques des opérations de démantèlement choisies impactent le moins possible le milieu biologique et les activités maritimes.

Conclusion

La Ville de Dieppe, ville phare du projet, réaffirme sa prise de position en faveur du mix énergétique, et d'une politique énergétique la moins consommatrice en CO2. C'est dans cet état d'esprit qu'elle entend s'inscrire dans le débat concernant un parc éolien. D'ailleurs, la collectivité se positionne pour un développement de la recherche et de l'innovation dans les énergies renouvelables afin de développer cette filière en France et de faire de la filière énergétique un axe d'excellence du développement industriel régional.

Cette position s'appuie sur le fait que l'implantation de ce parc bénéficie aux populations locales qui seront les premières impactées. Ces bénéfices attendus sont de différentes natures : investissements, implication du groupement dans la vie locale, retombées positives sur l'emploi, développement des formations, respect et garanties dans le domaine environnemental, soutien sans faille au monde de la pêche et aux usagers de la mer, etc.

La logique se veut « gagnant-gagnant ». Pour cette raison, nous tenons à souligner l'importance de la pêche dans la mise en œuvre du projet qui doit être une opportunité à saisir pour développer et moderniser cette activité et en aucun cas accompagner son déclin. L'avis des professionnels du secteur, qui ont largement documenté et qualifié leurs exigences ces dernières années, doit être entendu et pris en compte.

Un tel projet ne saurait faire l'impasse sur la sécurité, notre attention se portera également sur cet aspect, trop souvent mis de côté mais essentiel pour notre population. Toutes les décisions prises doivent l'être avec une considération réelle pour ce critère. Cela rejoint notre volonté de faire de Dieppe un pôle multiservices de sécurité maritime.

Dans ce projet, l'intérêt général prime, l'ensemble des acteurs doit être entendu et écouté. La Ville de Dieppe apportera son soutien au projet s'il vient s'appuyer sur un projet de développement du territoire dont les populations pourront tirer un avantage durable, en termes de formation, de qualification, d'emploi, de qualité de vie et de préservation des ressources.